

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école – 04290 SALIGNAC
04.92.34.46.75
environnement@ccjlvd.fr

CCJLVD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS — EXERCICE 2021



PARCE CE QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD p 4

1. LE TERRITOIRE DESSERVI p 5
2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD p 6

2- INDICATEURS TECHNIQUES..... p 7

1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) p 8
2. LA COLLECTE SÉLECTIVE p 11
3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD p 14
4. LES AUTRES DÉCHETS p 17
5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES p 20
6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS p 21

3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 25

1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ..
..... p 26
2. LE COUT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES..... p 28
3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES
..... p 31

4. RÉALISATIONS ET PROGRAMMATION 36

1. RÉALISATIONS 2021 p 37
2. PROGRAMMATION POUR 2022 p 39

CONCLUSION..... P 40

INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence obligatoire de « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** »

À ce titre, elle est dotée d'un **Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**, assuré en régie par l'intermédiaire de prestataires (contrat de collecte et de transport des OMR et des cartons, adhésion au SYDEVOM pour les recyclables et le traitement des ordures ménagères résiduelles, conventionnement pour les déchetteries).

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2021, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

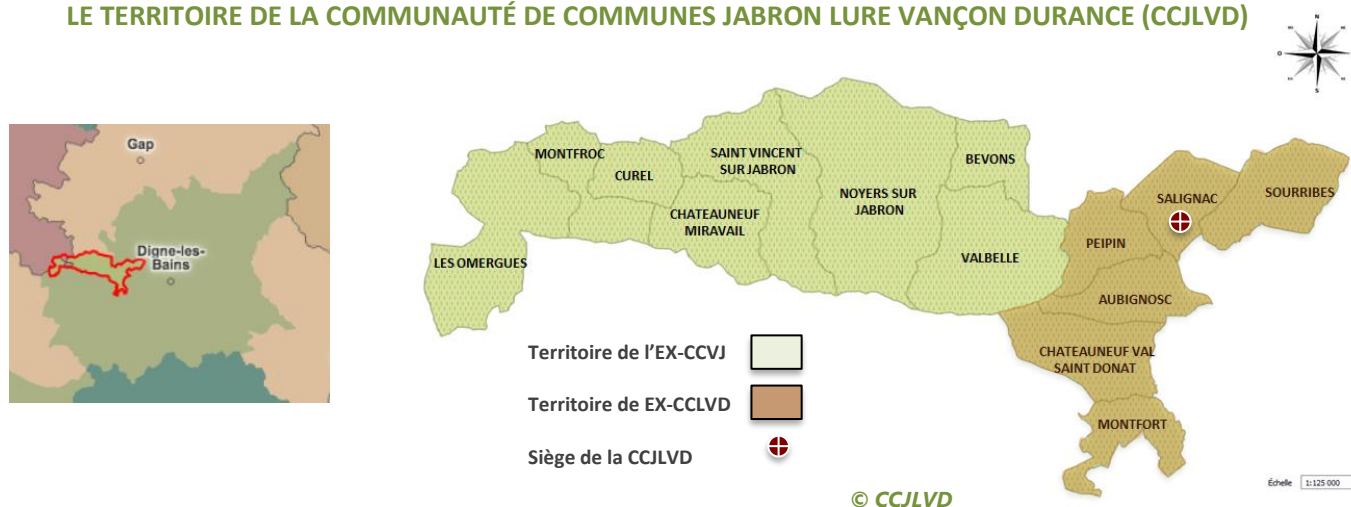
Un exemplaire est remis pour information à la Préfecture.

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire desservi est celui de la **Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance** (CCJLVD). Cette dernière est issue de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ). Elle compte aujourd'hui **14 communes rurales** (à savoir, les communes de : Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Curel, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Saint-Vincent-sur-Jabron, Salignac, Sourribes, et Valbelle) regroupant **5 267 habitants**.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE (CCJLVD)



Territoire de l'ex-CCVJ	Superficie (en km ²)	Population (2017)
BEVONS	11,26	240
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	19,7	69
CUREL	10,45	55
LES OMERGUES	34,22	130
MONTFROC	14,76	75
NOYERS-SUR-JABRON	56,58	524
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	30,2	191
VALBELLE	32,99	278
Total	210,16	1 562

Territoire de l'ex-CCLVD	Superficie (en km ²)	Population (2017)
AUBIGNOSC	14,74	592
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	21,1	504
MONTFORT	12,08	332
PEIPIN	13,15	1464
SALIGNAC	14,42	634
SOURRIBES	19,75	179
Total	95,24	3 705

14 communes

305,4 km²

5 267 habitants

L'ensemble des **caractéristiques géographiques de ce territoire rural et de montagne des pré-alpes du sud de la CCJLVD ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets**. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation du dispositif de collecte au regard du tonnage collecté.

L'activité **touristique** (qui entraîne des pics de fréquentation de + 20% à + 25% en été et lors des vacances scolaires) et **économique** (notamment la zone d'activité de Peipin) n'est pas non plus sans conséquence sur la gestion des déchets. Elles nécessitent notamment une adaptabilité des fréquences de collecte.

2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD

En 2021, le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD assure :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels en point de regroupement
- la collecte et le transport des recyclables (papiers, emballages, verres) en point d'apport volontaire
- la collecte et le transport des cartons au sein des chalets
- le traitement (par enfouissement) des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres)
- le traitement et la valorisation des cartons
- la mise en place éventuelle de bennes à déchets verts
- l'accès aux déchèteries (de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de SEDERON)
- l'aménagement des points de collectes
- l'achat des conteneurs OMR et couvercles
- l'achat de colonnes de tri (emballages, verre, papiers)
- l'achat des chalets à cartons

2- INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

❖ EXPLOITATION DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le même prestataire sur les deux territoires (ex-CCLVD et ex-CCVJ).

Il s'agit de l'entreprise : **ALPES NETTOYAGE**.

ALPES NETTOYAGE SARL

66 Route de Gap – 04200 SISTERON

Tel – 04 92 61 04 03

Fax – 04 92 61 43 22

contact@alpes-nettoyage.fr

SIRET : 449 084 797 0001 7

www.alpes-nettoyage.fr

❖ FREQUENCE DE RAMASSAGE

En 2021, sur le territoire de l'ex-CCLVD, le ramassage des OMR était effectué 2 fois par semaine. Les jours de collecte sont les suivants :

- les lundis et les jeudis à AUBIGNOSC et PEIPIN
- les mardis et les vendredis à CHÂTEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, SALIGNAC et SOURRIBES

En 2021, sur le territoire de l'ex-CCVJ, le ramassage des ordures ménagères était effectué :

- 1 fois par semaine (les lundis ou mardis) pendant la période hivernale (du 01/09 au 30/06)
- 2 fois par semaine (les lundis ou mardis et les vendredis) pendant la période estivale (du 01/07 au 31/08)

Deux passages supplémentaires ont été effectués : un durant les vacances de Printemps et un durant les vacances de Pentecôte.

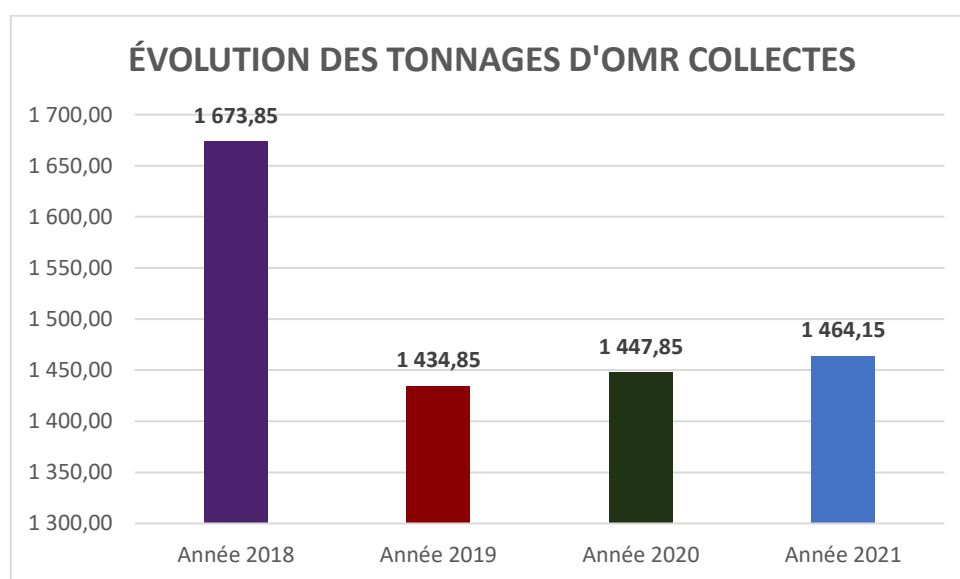
❖ VOLUMES COLLECTES

En **2021**, la CCJLVD a collecté **1 464,15 tonnes**, soit environ **277,99 kg/habitant**.

Elle constate donc une légère hausse de la production d'**ordures ménagères résiduelles (OMR)** sur son territoire entre 2020 et 2021 (passant de 1447.85 tonnes à 1 464,15 tonnes soit une **hausse de 1.13%**).

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR COLLECTES					
OMR	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	0,00	1 673,85	1 434,85	1 447,85	1 464,15
KG/HAB (base 5267 hab)	0,00	317,80	272,42	274,89	277,99

EVOLUTION	Tonnages	1 673,85	-239,00	13,00	16,30
	Pourcentage		-14,28%	0,91%	1,13%



Détail TONNAGES OMR COLLECTÉS			
2020		2021	
CCLVD	CCVJ	CCLVD	CCVJ
1 098,58	338,5	1 110,05	354,1
1 437,08		1 464,15	

Soit : **+ 1,04%** pour la CCLVD et **+ 4,61%** pour la CCVJ

❖ PATRIMOINE

En 2021, le territoire comptait environ :

- 125 containers de **1000 L** (répartis sur environ 62 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCVJ,
- 38 containers de **360 L** et 318 containers de **660 L** (répartis sur environ 194 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCLVD.

Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Containers OM 1000 L	
Bevons	12	18	
Châteauneuf-Miravail	6	9	
Curel	4	5	
Les Omergues	6	15	
Montfroc	3	9	
Noyers-sur-Jabron	7	30	
Saint-Vincent-sur-Jabron	13	20	
Valbelle	11	19	
Total	62	125	

Territoire de l'ex-CCLVD	Points de collectes	Containers OM 360 L	Containers OM 660 L	TOTAL
Aubignosc	41	13	48	61
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	21	5	46	51
Montfort	30	7	30	37
Peipin	65	6	122	128
Salignac	30	7	59	66
Sourribes	7	0	13	13
Total	194	38	318	356

TOTAL	256	481
--------------	------------	------------

En 2021, la CCJLVD a fait l'acquisition de **2 conteneurs de 360L, 21 conteneurs de 660L et 8 conteneurs de 1000 L**. Elle a aussi acheté 2 couvercles de 1000 L pour remplacer ceux qui étaient cassés.

2. LA COLLECTE SELECTIVE

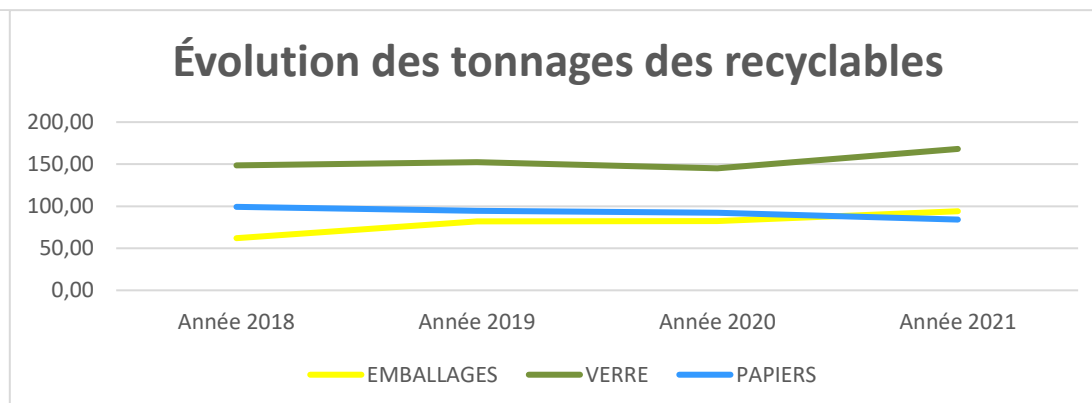
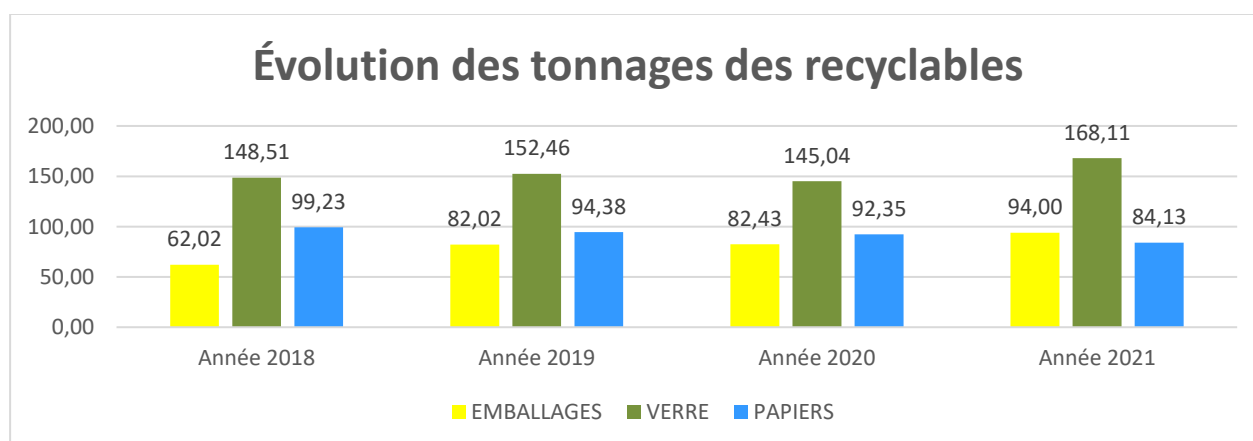
❖ La collecte sélective

En 2021, la collecte, le transfert et le traitement des déchets recyclables (colonnes de tri triple flux-emballages, verre, papiers) sont effectués par le **Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères (SYDEVOM)** de Haute Provence.

❖ Volumes collectés

En 2021, 346,24 tonnes de déchets recyclables (94 T emballages, 84.13 T papiers, et 168.11 T verre) ont été collectés (contre 319,82 en 2020, soit une hausse de 8,26%).

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRI FLUX					
ANNEE	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	2021
TONNAGES	323,13	309,76	328,86	319,82	346,24
KG/HAB (base 5267 hab)	61,35	58,81	62,44	60,72	65,74
EVOLUTION	Tonnages	-13,37	19,10	-9,04	26,42
	Pourcentage	-4,14%	6,17%	-2,75%	8,26%

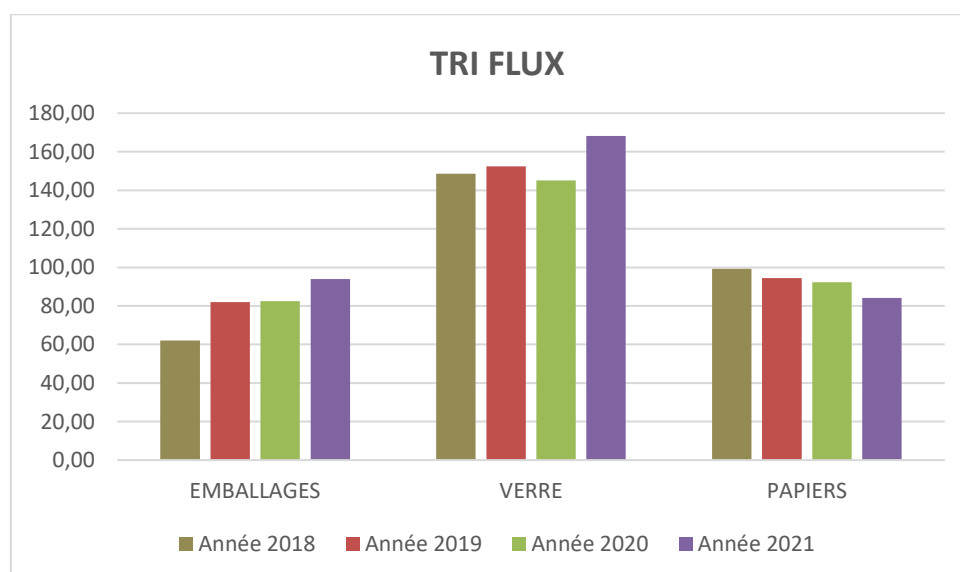


Entre 2020 et 2021, les **emballages** ont augmenté (+14.04%). Les « **verre** » ont aussi augmenté (15.91%). Les déchets « **papiers** » ont en revanche vu leur production diminuée (8,90%).

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	57,92	62,02	82,02	82,43	94,00
KG/HAB (base 5267 hab)	11,00	11,78	15,57	15,65	17,85
EVOLUTION	Tonnages	4,10	20,00	0,41	11,57
	Pourcentage	7,08%	32,25%	0,50%	14,04%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	156,42	148,51	152,46	145,04	168,11
KG/HAB (base 5267 hab)	29,70	28,20	28,95	27,54	31,92
EVOLUTION	Tonnages	-7,91	3,95	-7,42	23,07
	Pourcentage	-5,06%	2,66%	-4,87%	15,91%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	108,79	99,23	94,38	92,35	84,13
KG/HAB (base 5267 hab)	20,66	18,84	17,92	17,53	15,97
EVOLUTION	Tonnages	-9,56	-4,85	-2,03	-8,22
	Pourcentage	-8,79%	-4,89%	-2,15%	-8,90%



❖ PATRIMOINE

En 2021, le territoire comptait environ 84 colonnes réparties sur 26 points de collectes en apport volontaire :

- 24 colonnes emballages, 21 colonnes verre, 19 colonnes papier réparties sur 20 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCLVD
- 08 colonnes emballages, 06 colonnes verre, 06 colonnes papier réparties sur 6 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCVJ

PATRIMOINE COLLECTE SELECTIVE

Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
Bevons	1	1	1	2	4	4
Châteauneuf-Miravail	0	0	0	0	0	0
Curel	0	0	0	0	0	0
Les Omergues	1	1	1	1	3	3
Montfroc	1	1	1	1	3	3
Noyers-sur-Jabron	1	1	1	2	4	4
Saint-Vincent-sur-Jabron	1	1	1	1	3	3
Valbelle	1	1	1	1	3	3
Total	6	6	6	8	20	20

Territoire de l'ex-CCLVD	EMPLACEMENT	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
AUBIGNOSC	VILLAGE	1	1	2	4	7
	LE FOREST	1	1	1	3	
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE	1	2	2	5	8
	DIR PEYRUIS	1	1	1	3	
MONTFORT	CIMETIERE	1	1	1	3	6
	ALEXI	1	1	1	3	
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	1	1	2	4	27
	CENTRE VILLAGE	1	1	1	3	
	LOT QUARTIER PIERRE	1	1	1	3	
	LIDL	1	1	1	3	
	INTERMARCHÉ	1	1	1	3	
	BRICOMARCHÉ	1	1	1	3	
	MAISON DE RETRAITE	0	1	1	2	
	RUE DES EGLANTIERS	1	1	1	3	
SALIGNAC	AVENUE DU STADE	1	1	1	3	13
	SORTIE VILLAGE	1	1	2	4	
	HLM MARDARIC	1	1	1	3	
	CAMPING	1	1	1	3	
USINE EDF		1	1	1	3	
SOURRIBES	VILLAGE	1	1	1	3	3
TOTAL	20	19	21	24	64	64

TOTAL	26	25	27	32	84	84
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

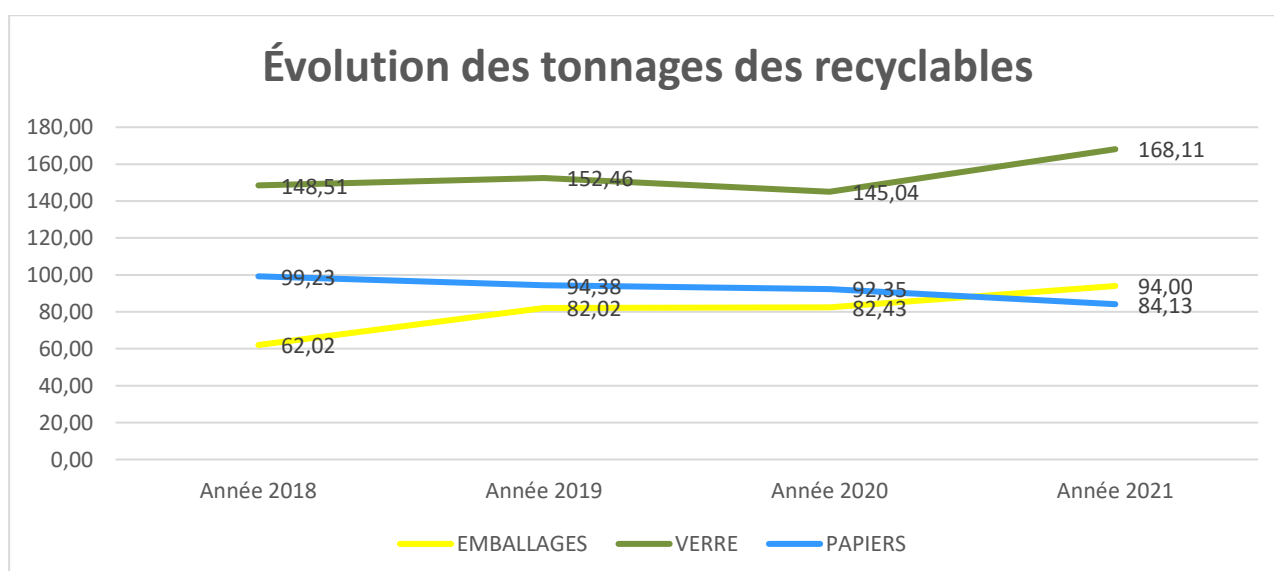
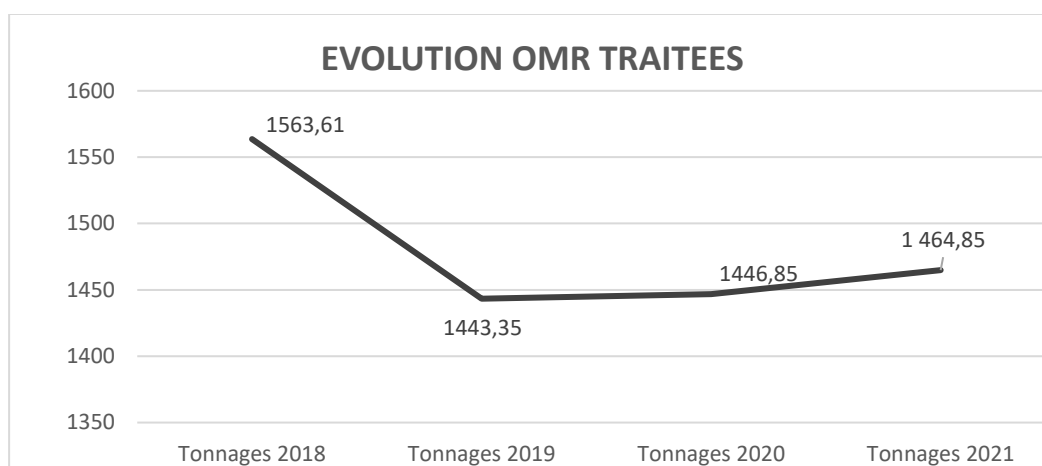
Par ailleurs, 36 colonnes « emballages » avaient aussi été acquises en mai 2019 dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Ainsi la CCJLVD est aujourd'hui dotée d'environ **120 colonnes (emballages, verre, papiers)**.

3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD

En 2021 les 4 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent **1 811,09 tonnes**.

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS				
DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS				
ANNÉE	2018	2019	2020	2021
OMR (traitées)	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85
EMBALLAGE	62,02	82,02	82,43	94,00
PAPIERS	99,23	94,38	92,35	84,13
VERRE	148,51	152,46	145,04	168,11
TOTAL (avec OMR traitées)	1 873,37	1 772,21	1 766,67	1 811,09

Si les données des années précédentes montraient une **tendance générale à la baisse des quantités de déchets** (OMR et recyclables tri flux) collectés en tonnes (-5,70% entre 2018 et 2020), la CCJLVD constate **une hausse de la production de déchets entre 2020 et 2021 (+2.51%)**.

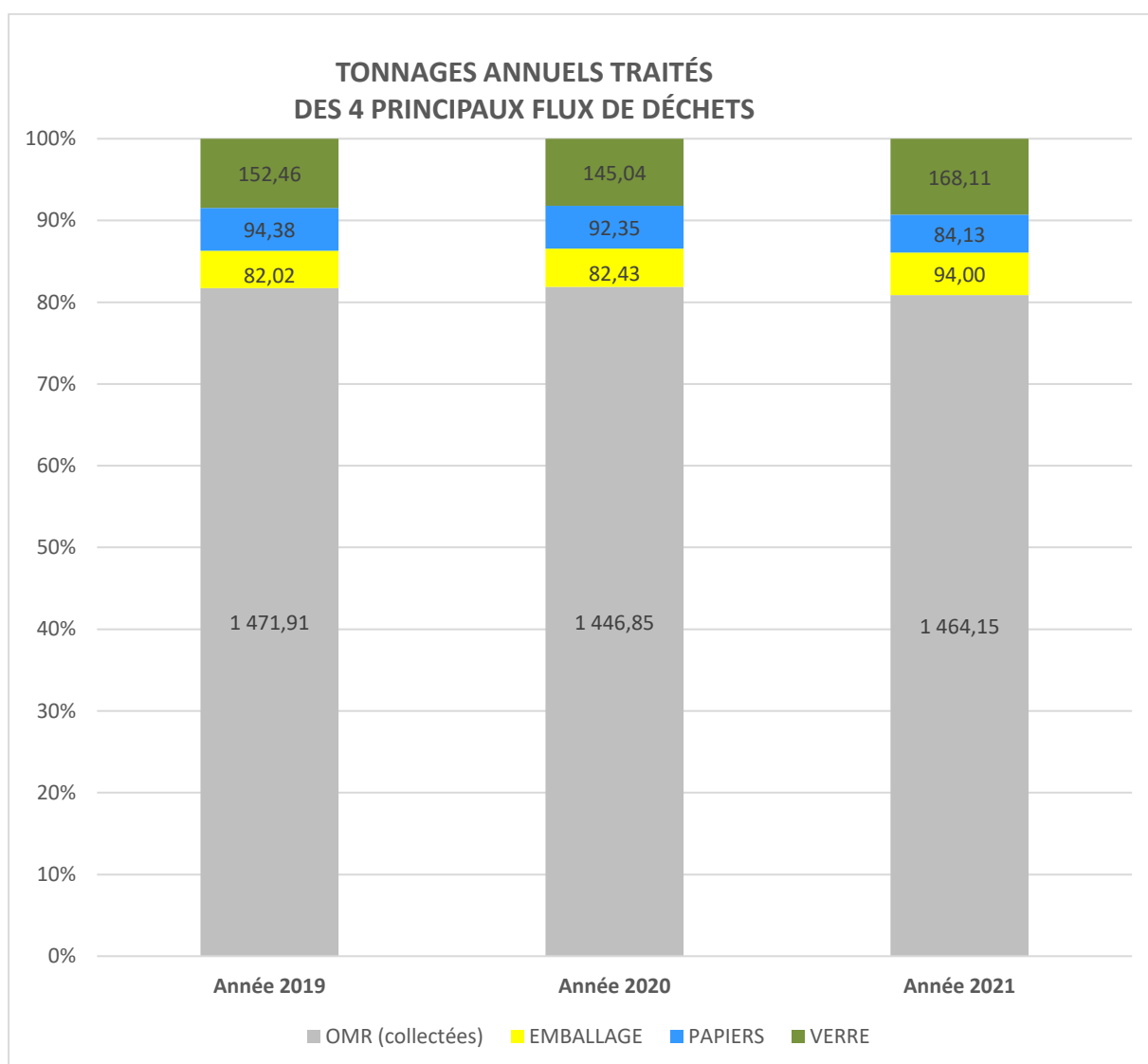


Entre 2020 et 2021, la CCJLVD observe une hausse des **emballages** (+14.04%) et du « **verre** » (15.91%). Les déchets « **papiers** » ont vu leur production diminuée (8,90%).

Cette augmentation globale de 8,26% des recyclables devrait normalement illustrer une baisse des OMR.

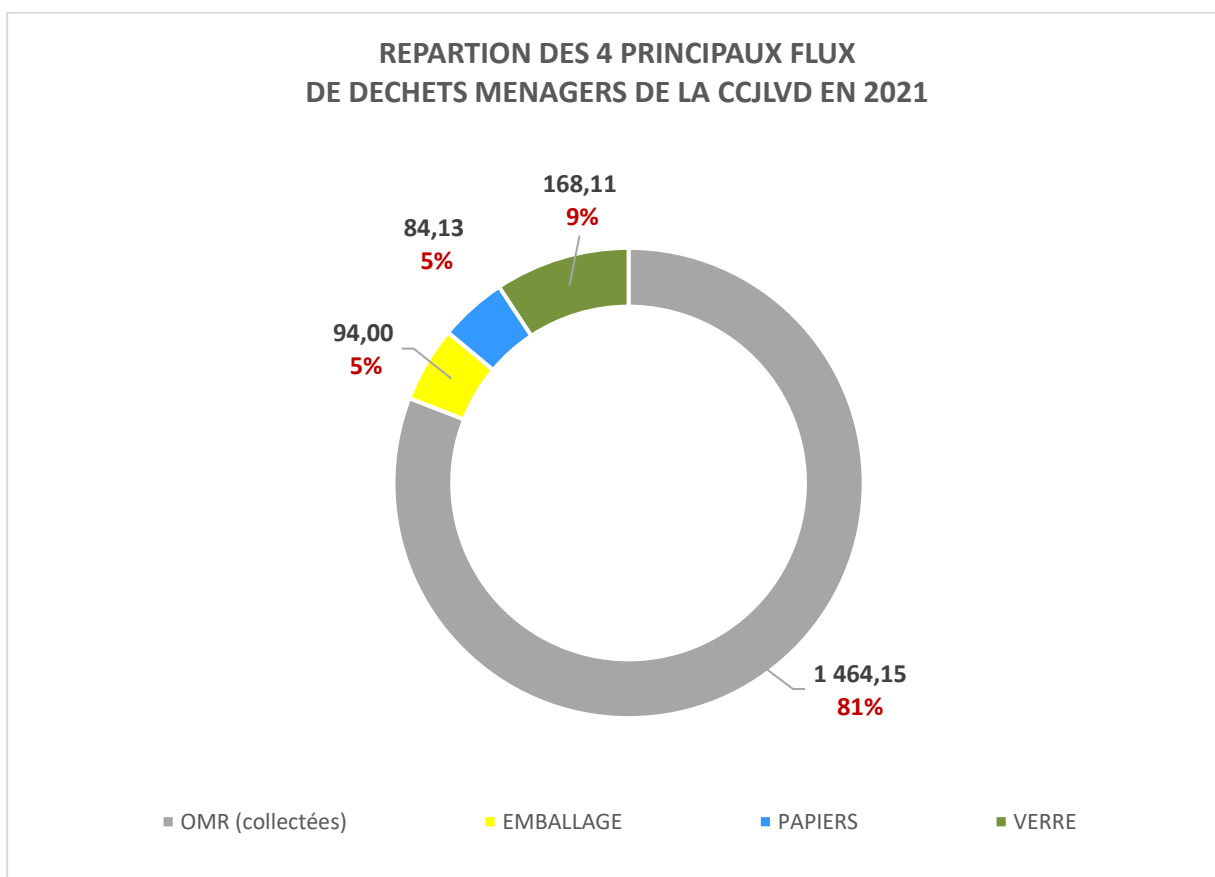
Toutefois, dans le détail, ces chiffres ne suivent pas la bonne tendance. En effet, on constate donc une légère hausse de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sur son territoire entre 2020 et 2021 (passant de 1446,85 tonnes à 1 464,85 tonnes soit une hausse de 1.24%).

La part OMR, emballage, papier et verre au sein des DMA est à peu près stable entre 2020 et 2021 (passant de 81,90% à 80,87% pour les OMR, de 4,67% à 5,19% pour les EMBALLAGES, de 5,23% à 4,65% pour les PAPIERS et 8,21% à 9,29% pour le VERRE).



Au sein de la CCJLVD, sur la **totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 (d'OMR, d'Emballages de Papiers et de Verre)**, un peu plus de 19% des déchets des ménages sont jetés dans les **colonnes de tri** (qui sont ensuite emmenées au centre de valorisation) et près de **81% sont jetés dans la poubelle noire** (qui sont ensuite emmenées au centre d'enfouissement).

Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'ECT notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, il devient primordial d'inverser la tendance (autrement dit, diminuer la part d'OMR pour augmenter la part des recyclables).



4. LES AUTRES DÉCHETS

❖ LA COLLECTE DES CARTONS

• La collecte des cartons

En 2021, la collecte des **cartons bruns** est assurée sur le territoire de l'ex-CCLVD mais aussi sur le territoire de la vallée du Jabron. En effet, pour rappel, en **fin d'année 2020**, la CCJLVD a équipé la commune de **BEVONS** d'un chalet à cartons pour l'ensemble de la vallée du Jabron. Par ailleurs, à la demande de la commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT un second chalet a aussi été ajouté au PAV « VILLAGE - LES PAULONS ».

Cette collecte est assurée par **ALPES-NETTOYAGE**.

Les cartons bruns une fois vidés de leur contenu, aplatis et pliés, doivent être déposés dans les points d'apport volontaire au sein des 9 chalets à carton du territoire (1 à BEVONS, 1 à AUBIGNOSC, 2 à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, 1 à MONTFORT, 3 à PEIPIN, 2 à SALIGNAC et 1 à SOURRIBES).



• Volumes collectés

En 2021, **35,55 tonnes** de cartons ont été collectées.

ÉVOLUTION DES TONNAGES CARTONS				
Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	EVOLUTION 2020-2021
3,68	2,5	2,58	2,65	+0,07
3,6	1,98	2,34	2,8	+0,46
4,92	2,16	1,32	3,5	+2,18
3,94	2,38	3,3	2,95	-0,35
4,92	3,1	2,86	2,9	+0,04
4,04	2,76	3,42	1,45	-1,97
4,06	1	3,46	2,9	-0,56
4,9	1	2,94	3,1	+0,16
3,58	1	3,26	3,85	+0,59
4,52	1	2,36	2,95	+0,59
5,34	1	2,48	2,65	+0,17
3,76	2,62	4	3,85	-0,15
51,26	22,50	34,32	35,55	+1,23

Pour rappel, la différence notable entre les tonnages 2018 et 2019 s'explique par le fait qu'en 2018, le prestataire collectait aussi certaines entreprises de la zone d'activité. Les données montrent une **hausse des quantités de cartons** qui peut s'expliquer par les modes de consommation actuels (qui favorise les ventes en lignes) et la mise en place du chalet sur la commune de BEVONS.

• **Patrimoine**

En 2021, la CCJLVD était dotée de **11 chalets à cartons** disposés en majorité sur le territoire de l'ex-CCLVD (mais à destination de l'ensemble des particuliers du territoire). Comme indiqué précédemment, en décembre 2020, un chalet à cartons a été installé à BEVONS pour collecter les cartons de l'ensemble de la vallée du Jabron. Débit 2021, un second chalet a aussi été ajouté au PAV « VILLAGE - LES PAULONS » à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT.



Chalet de BEVONS



Chalet de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

Le territoire compte donc aujourd'hui **11 chalets à cartons**.

COMMUNE	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TRI FLUX	CHALET A CARTONS
BEVONS	VILLAGE	1 chalet à cartons
LES OMERGUES	VILLAGE	
MONTFROC	VILLAGE	
NOYERS-SUR-JABRON	SDIS	
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	PRE NEUF	
VALBELLE	VILLAGE	
AUBIGNOSC	VILLAGE	1 chalet à cartons
	LE FOREST	
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE - LES PAULONS	2 chalets à cartons
	DIR PEYRUIS - JAS DE MARTIN	
MONTFORT	CIMETIERE	1 chalet à cartons
	ALEXIS	
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	1 chalet à cartons
	CENTRE VILLAGE	
	LOT QUARTIER PIERRE	
	LIDL	1 chalet à cartons
	LES BONS ENFANTS	1 chalet à cartons
	BRICOMARCHE	
	MAISON DE RETRAITE	
	RUE DES EGLANTIERES	
AVENUE DU STADE		
SALIGNAC	SORTIE VILLAGE CITY STADE	1 chalet à cartons
	HLM MARDARIC	
	CAMPING	
	GILOTIERES 1	1 chalet à cartons
SOURRIBES	VILLAGE	1 chalet à cartons
TOTAL	26 PAV	11 chalets à cartons

❖ LES BIODECHETS

▪ *Les déchets verts*

Sur le territoire intercommunal, les **déchets verts doivent être amenés aux déchèteries voisines**. En effet, la CCJLVD conventionne avec deux déchèteries (celle de **Château-Arnoux** et celle de **Séderon** pour les administrés du haut de la vallée du JABRON) afin que les particuliers puissent y déposer leurs déchets.

▪ *Les biodéchets alimentaires pour les particuliers*

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. Ainsi par DCC N° 31/2019 du 23 mai 2019, la CCJLVD a décidé de participer financièrement aux achats des **composteurs vendus par le SYDEVOM** de Haute Provence aux administrés. Elle **contribue à hauteur de 25,60 €** (ce qui fait un reste à charge de 30.00 euros aux particuliers). En 2021, **13 composteurs** ont été vendus.

❖ LES ENCOMBRANTS

Le service d'enlèvement des encombrants est assuré par les communes.

5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

❖ Pour les usagers des communes de AUBIGNOSC, BEVONS, CHATEAUNEUF MIRAVAIL, CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, NOYERS SUR JABRON, PEIPIN, SAINT VINCENT SUR JABRON, SALIGNAC, SOURRIBES, et VALBELLE

Par délibération DCC n°90/2017 du 28 SEPTEMBRE 2017, la CCJLVD a passé une convention avec **PROVENCE ALPES AGGLOMERATION** pour l'utilisation par ses habitants de la déchèterie de CHÂTEAU-ARNOUX à compter du 1^{er} janvier 2018. **Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.**

L'accès à la déchèterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- AUBIGNOSC
- BEVONS
- CHATEAUNEUF MIRAVAIL
- CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
- MONTFORT
- NOYERS SUR JABRON
- PEIPIN
- SAINT VINCENT SUR JABRON
- SALIGNAC
- SOURRIBES
- VALBELLE

Ouverture du lundi au samedi de 8h à 17h sauf jours fériés

❖ POUR LES USAGERS DES COMMUNES DES OMERGUES, CUREL ET MONTFROC

Par délibération n°02/2019 du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron a conventionné avec la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES-BARONNIES (CCHB)** pour l'utilisation de la déchèterie de SEDERON. Par délibération n° 02/2019 du 28 Février 2019, la CCJLVD a décidé de procéder au renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de SÉDERON. **Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.**

L'accès à la déchèterie de SEDERON est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- LES OMERGUES
- CUREL
- MONTFROC

Ouverture les lundis, mercredis, et samedi – Horaire d'été à mi-septembre : de 10h à 12h et de 14h à 16h30- Horaire d'hiver d'octobre à avril de 14h à 16h30.

ATTENTION, l'accès aux déchèteries est soumis au respect du règlement intérieur de ces dernières quand ils existent.

6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

❖ POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

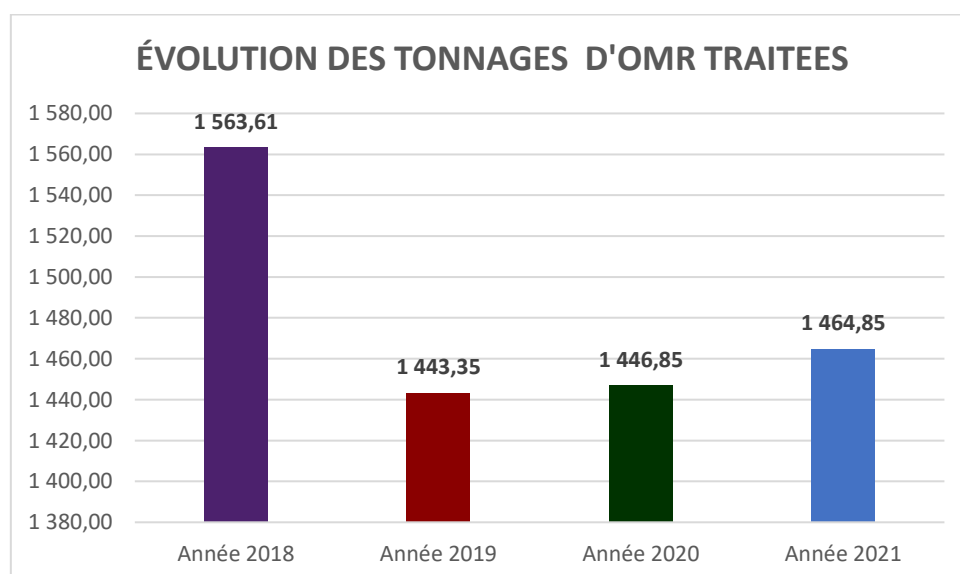
En 2021, les déchets ménagers étaient traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

La société **VEOLIA ALPES ASSAINISSEMENT** est autorisée à exploiter l'ISDND du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. Seuls les déchets ménagers sont enfouis dans ce site. Cela représente 1 500 000 tonnes de déchets enfouis en 25 ans à 30 ans au rythme annuel d'environ 50 à 60 000 tonnes. À la fin de l'exploitation, le site sera recouvert puis revégétalisé et surveillé pendant une durée minimum de 30 ans.

En 2021, **1 464,85 tonnes** de déchets provenant de la CCJLVD (+ **1.24 % par rapport à 2020**) ont été traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR TRAITÉES					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	1 471,91	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85
KG/HAB (base 5267 hab)	279,46	296,87	274,04	274,70	278,12

EVOLUTION	Tonnages	91,70	-120,26	3,50	18,00
	Pourcentage	6,23%	-7,69%	0,24%	1,24%



❖ POUR LES DECHETS RECYCLABLES

Les **déchets recyclables** de la CCJLVD sont conduits au **centre de tri et de valorisation de Manosque**. Ce centre de tri est géré par le groupe **VEOLIA PROPRETÉ**.

Pour rappel, en 2021, **346,24 tonnes de déchets recyclables** (94 T emballages, 84.13 T papiers, et 168.11 T verre) ont été collectées pour être traitées (contre 319,82 en 2020, soit une **hausse de 8,26%**).

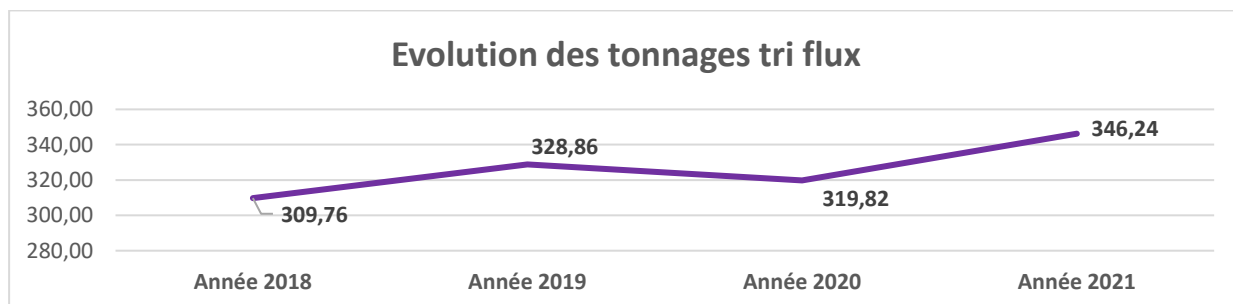
ÉVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	57,92	62,02	82,02	82,43	94,00
KG/HAB (base 5267 hab)	11,00	11,78	15,57	15,65	17,85
EVOLUTION	Tonnages	4,10	20,00	0,41	11,57
	Pourcentage	7,08%	32,25%	0,50%	14,04%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	156,42	148,51	152,46	145,04	168,11
KG/HAB (base 5267 hab)	29,70	28,20	28,95	27,54	31,92
EVOLUTION	Tonnages	-7,91	3,95	-7,42	23,07
	Pourcentage	-5,06%	2,66%	-4,87%	15,91%

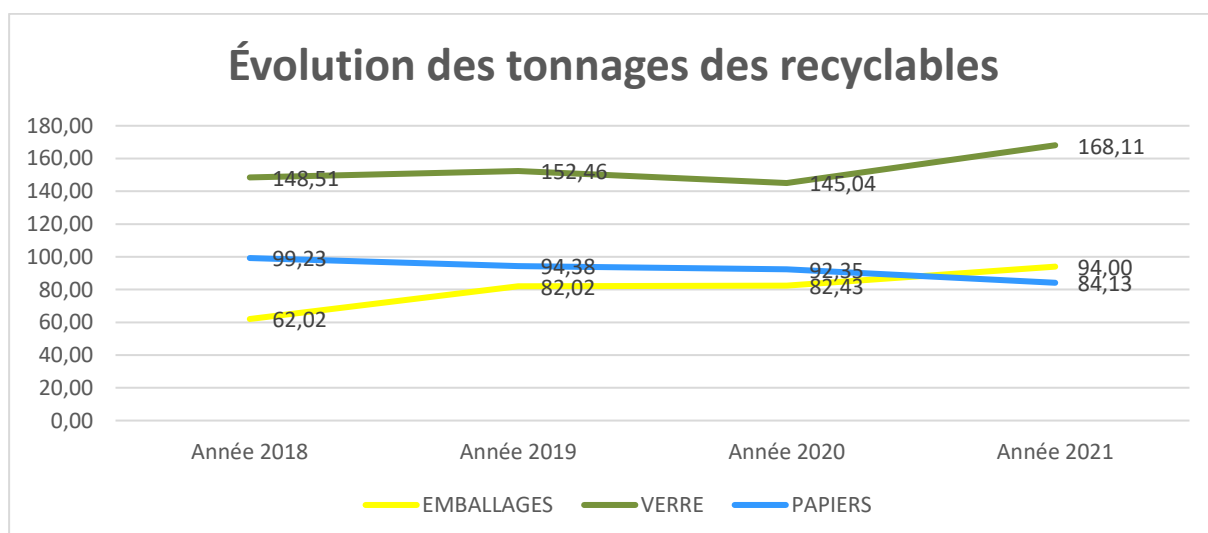
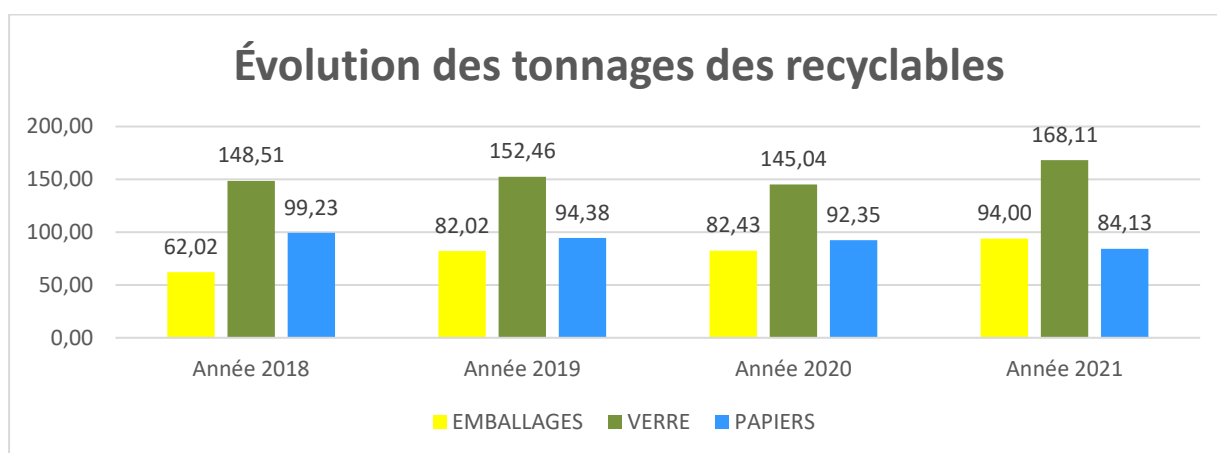
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
TONNAGES	108,79	99,23	94,38	92,35	84,13
KG/HAB (base 5267 hab)	20,66	18,84	17,92	17,53	15,97
EVOLUTION	Tonnages	-9,56	-4,85	-2,03	-8,22
	Pourcentage	-8,79%	-4,89%	-2,15%	-8,90%

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRI FLUX					
ANNEE	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	2021
TONNAGES	323,13	309,76	328,86	319,82	346,24
KG/HAB (base 5267 hab)	61,35	58,81	62,44	60,72	65,74
EVOLUTION	Tonnages	-13,37	19,10	-9,04	26,42
	Pourcentage	-4,14%	6,17%	-2,75%	8,26%

Ces données montrent que les **tonnages collectés** (et donc à traiter) en PAV ont **globalement augmenté entre 2020 et 2021 (+8,26%)**, passant de 319,82 tonnes en 2020 à **346,24 tonnes en 2021**.



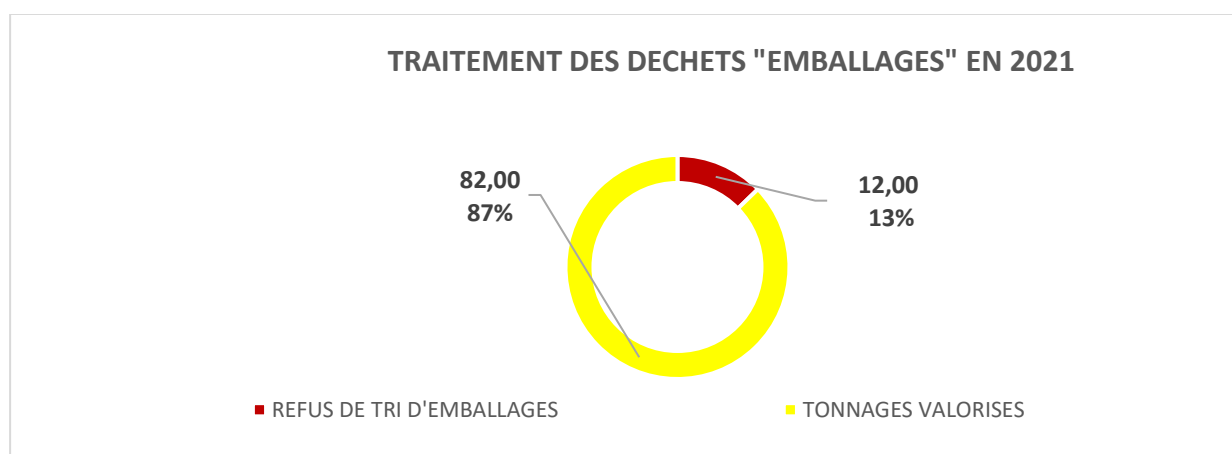
En effet, entre 2020 et 2021, même si les déchets « papiers » ont vu leur production diminuée (-8,90% baisse qui s'observe au niveau national), la CCJLVD observe une hausse des emballages (+14.04%) et du « verre » (15.91%).



Ces données montrent donc une **légère hausse des performances de tri** entre 2020 et 2021. En effet, le tri a augmenté en valeur relative (en 2020 : OMR = 81,90 % ; tri = 18,10 % et en 2021 : OMR = 80,88 % ; tri = 19,12 %).

Par ailleurs, des « **refus de tri** »¹ sont régulièrement observés à l'arrivée en centre de tri de Manosque (erreurs de tri, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités). En 2021, parmi les **94 tonnes** d'emballages collectées sur le territoire, **12 tonnes** sont parties en « refus de tri » (contre 10,57 en 2020, soit une hausse de 13,53%), le reste (82 tonnes) a été valorisé.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE REFUS DE TRI D'EMBALLAGES			
ANNEE	2020		2021
TONNAGES	10,57		12,00
KG/HAB (base 5267 hab)	2,01		2,28
EVOLUTION	Tonnages		1,43
	Pourcentage		13,53%



Pour rappel, durant l'été 2020, le SYDEVOM avait effectué une **caractérisation des emballages** sur le territoire de la **Vallée du Jabron**. Le **bilan** était plutôt **positif** même si des améliorations sont toujours possibles. En effet, sur 54 kg de déchets caractérisés, seulement 5 kg sont partis en refus de tri (soit **9.25%**). Parmi les refus, le SYDEVOM a principalement trouvé des emballages placés dans des **sacs plastiques**, des **masques chirurgicaux**, et des **restes de feux d'artifices**.

On note qu'en valeur absolue il y a une augmentation des refus de tri des emballages (+1.43 tonnes en 2020 et 2021). Toutefois, proportionnellement aux tonnages d'emballages produits, les quantités de refus de tri semblent similaires (12,82 % en 2020 et 12,76 % en 2021).

¹ Fraction des déchets qui a soit a été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement, soit qui a été récupérée après traitement car inadaptée.

3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (HORS REPORTS)	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (€)
649 227,35 €	753 549,46 €
DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT (€)	RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (€)
6 533,04 €	11 120,03 €

Le résultat de l'exercice 2021 (hors reports des exercices précédents) s'élève à :

- + 104 322,11 € en section de fonctionnement
- + 4 586,99 € en en section d'investissement

SPGD 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021
LA GESTION DES OMR	391 668,71 €
LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	124 882,07 €
LA COLLECTE DES CARTONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CCLVD	21 322,47 €
LA COLLECTE DES BIODECHETS	544,56 €
DECHETTERIES	73 979,80 €
GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	31 497,94 €
AUTRES DEPENSES	82,80 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	5 249,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	649 227,35 €

SPGD 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021
TEOM	630 322,00 €
REDEVANCE SPECIALE	73 174,57 €
VALORISATIONS SYDEVOM	37 746,62 €
VALORISATIONS DES CARTONS	0,00 €
ASSURANCE SMACL	0,00 €
REFACTURATION PLATEFORME A PEIPIN	0,00 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	588,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	741 831,19 €

FONCTIONNEMENT EXCEDENT (HORS REPORTS)	92 603,84 €
---	--------------------

SPGD 2021 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
ACHAT DE CONTAINERS	5 450,04 €
ACHAT DE COLONNES	0,00 €
AMENAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE	495,00 €
DECHETS VERTS	0,00 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	588,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 533,04 €

SPGD 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
LEADER	0,00 €
CONTREPARTIE LEADER DE LA REGION	0,00 €
CRET	0,00 €
DETR	0,00 €
CITEO	4 977,00 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	5 249,00 €
FCTVA	894,03 €
VERSEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT NECESSAIRE POUR EQUILIBRER LE BUDGET	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 120,03 €

INVESTISSEMENT EXCEDENT (HORS REPORTS)	4 586,99 €
---	-------------------

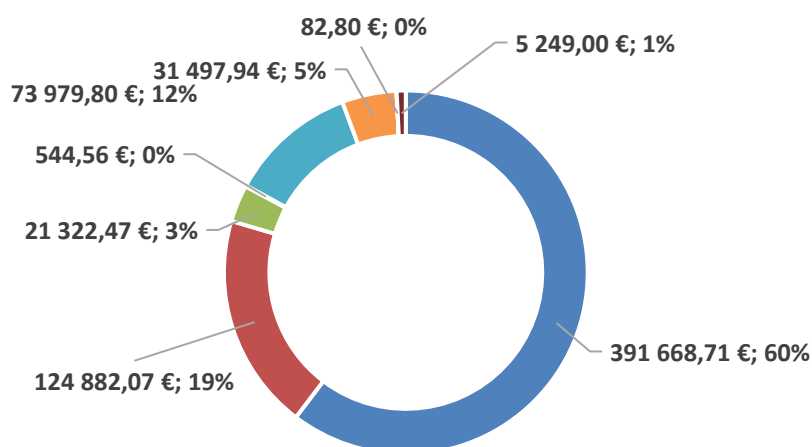
2. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 649 227,35 €.

SPGD 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021
LA GESTION DES OMR	391 668,71 €
LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	124 882,07 €
LA COLLECTE DES CARTONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CCLVD	21 322,47 €
LA COLLECTE DES BIODECHETS	544,56 €
DECHETTERIES	73 979,80 €
GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	31 497,94 €
AUTRES DEPENSES	82,80 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	5 249,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	649 227,35 €

SPGD 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- LA GESTION DES OMR
- LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)
- LA COLLECTE DES CARTONS
- LA COLLECTE DES BIODECHETS
- DECHETTERIES
- GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE
- AUTRES DEPENSES
- AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX

La **gestion des OMR** représente le **principal poste de dépenses**, suivi de la **gestion des recyclables**.

- Le montant 2021 de la **gestion des OMR** est de **391 668,71 €**.

LA GESTION DES OMR	
COLLECTE ET TRANSPORTS DES OMR DES COMMUNES DE L'EX-CCVJ	43 312,54 €
LAVAGE DES CONTAINERS DES COMMUNES DE L'EX-CCVJ	1 807,30 €
COLLECTE ET TRANSPORTS DES OMR DES COMMUNES DE L'EX-CCLVD	135 115,20 €
LAVAGE DES CONTAINERS DES COMMUNES DE L'EX-CCLVD	2 275,35 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OMR DU HAMEAU DE VILLESECHE - LES OMERGUES - CC HAUTE PROVENCE PAYS DE BANON	0,00 €
PASSAGES SUPPLEMENTAIRES (LAVAGE BACS, TOURNEES SUPPLEMENTAIRES GENS DU VOYAGE)	1 478,40 €
TRAITEMENT DES OMR	207 679,92 €
	391 668,71 €

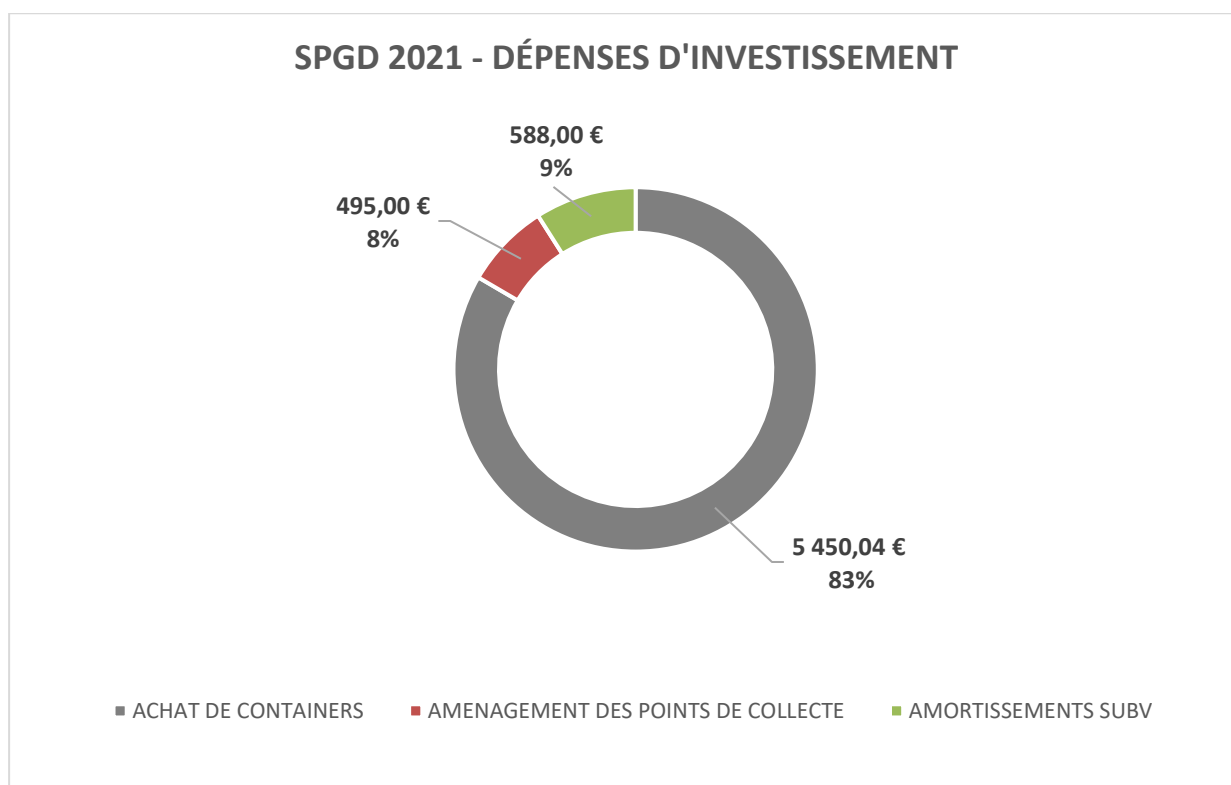
- Le montant 2021 de la **gestion des recyclables** (facturée par le SYDEVOM) est de **124 882,07 €**.

LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	
EMBALLAGES (2021 + régulier)	84 485,43 €
VERRE (2021 + régulier)	13 560,36 €
PAPIERS (2021 + régulier)	11 569,80 €
FRAIS GENERAUX (contribution générale 2021 au SYDEVOM)	13 649,00 €
FRAIS DE COMMUNICATION (5 254 € qui sera déduite du reversement du solde CITEO 2020 effectué sur l'exercice 2021)	0,00 €
REFUS DE TRI	1 617,48 €
TRANSPORT DES COLONNES	0 €
REPARATION DES COLONNES	0 €
	124 882,07 €

❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En **2021**, le montant des **investissements** s'élève à **6 533,04 €** sans le déficit antérieur (70 676,24 € avec le déficit antérieur).

SPGD 2021 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
ACHAT DE CONTAINERS	5 450,04 €
ACHAT DE COLONNES	0,00 €
AMENAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE	495,00 €
DECHETS VERTS	0,00 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	588,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 533,04 €



En effet, en 2021, la CCJLVD a fait l'acquisition de **2 conteneurs de 360L**, **21 conteneurs de 660L** et **8 conteneurs de 1000 L**. Elle a aussi acheté 2 **covercles** pour remplacer ceux cassés (en fonctionnement). Elle a aussi fait l'acquisition d'un **chalet à cartons** pour Châteauneuf-Val-Saint-Donat et a aménagé une dalle pour ce chalet.

3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

❖ LA TEOM (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le **financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**, est assuré sur le territoire de la CCJLVD par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** [Cf. Délibération n°86 du 28 septembre 2017].

La TEOM permet de couvrir les dépenses relatives au service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD :

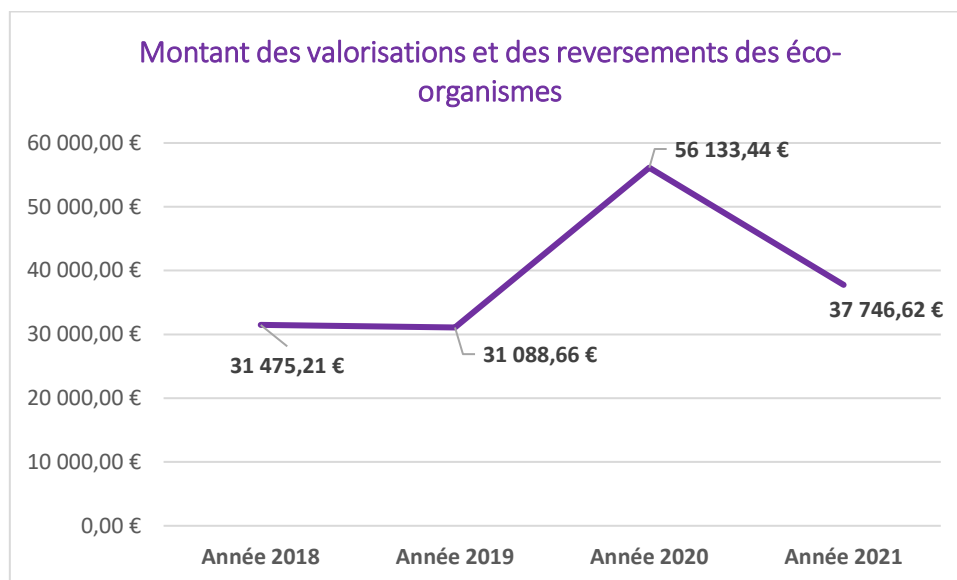
- **la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des OMR**
- **la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclables**
- **la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des cartons**
- **la collecte, le transport et le traitement des déchets verts**
- **le nettoyage et l'entretien des colonnes, containers, chalets**
- **l'accès aux déchèteries**
- **les frais de gestion du service** (frais de personnel, frais administratifs...)
- **les investissements** (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de containers OMR, de chalets à cartons, ...)

Par DCC N°14/2021 du 9 Avril 2021, la CCJLVD avait fixé le **taux de TEOM à 11,48 %** (pour rappel : 12,48% en 2018 et 11,48% en 2019 et 2020).

Ainsi, en 2021, la CCJLVD a perçu **630 322,00 €** (617 237,00 € en 2020).

❖ LA VALORISATION DES RECYCLABLES (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2021, le montant de **refacturation du SYDEVOM** pour les différentes valorisations (emballages, verre, papiers) et **reversement de produit des éco-organismes** s'élève à **37 746,62 €** (56 133,44 € en 2020).



Voici le détail des refacturations SYDEVOM à la CCJLVD (*attention cela comprend aussi les régularisations OMR*) :

REFACTURATION SYDEVOM - VALORISATION RECYCLABLES		
OBJET	DATE	MONTANT TTC
REGUL VERRE 2020	10/03/2021	735,91 €
REGUL JRM 2020	10/03/2021	262,36 €
SOUTIENS PAPIER ET PCM	04/06/2021	4 444,00 €
RACHATS MATIERE 2021	04/06/2021	4 356,99 €
COMP SOUTIENS PAPIERS TONNAGE 2019	06/10/2021	151,79 €
RACHAT PAPIER SUR TONNAGE	03/11/2021	4 450,00 €
REVERST SOLDE CITEO	15/04/2021	11 766,52 €
ACOMPTE 2021 CITEO	04/06/2021	10 048,32 €
SOLDE APPEL À PROJET CITEO	06/10/2021	13 249 €
Annulation titre 296 Rattachement 2020	30/07/2021	-11 718,27 €
		37 746,62 €

❖ LA VALORISATION DES CARTONS (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Depuis 2020, le rachat des matériaux est passé à 0 euros pour ce qui concerne les fibreux. Cela est lié au problème européen de manque d'usines de recyclage et de débouchés. Cela engendre un effondrement des prix. Aujourd'hui, certaines collectivités doivent même payer pour faire valoriser leurs tonnes de fibreux.

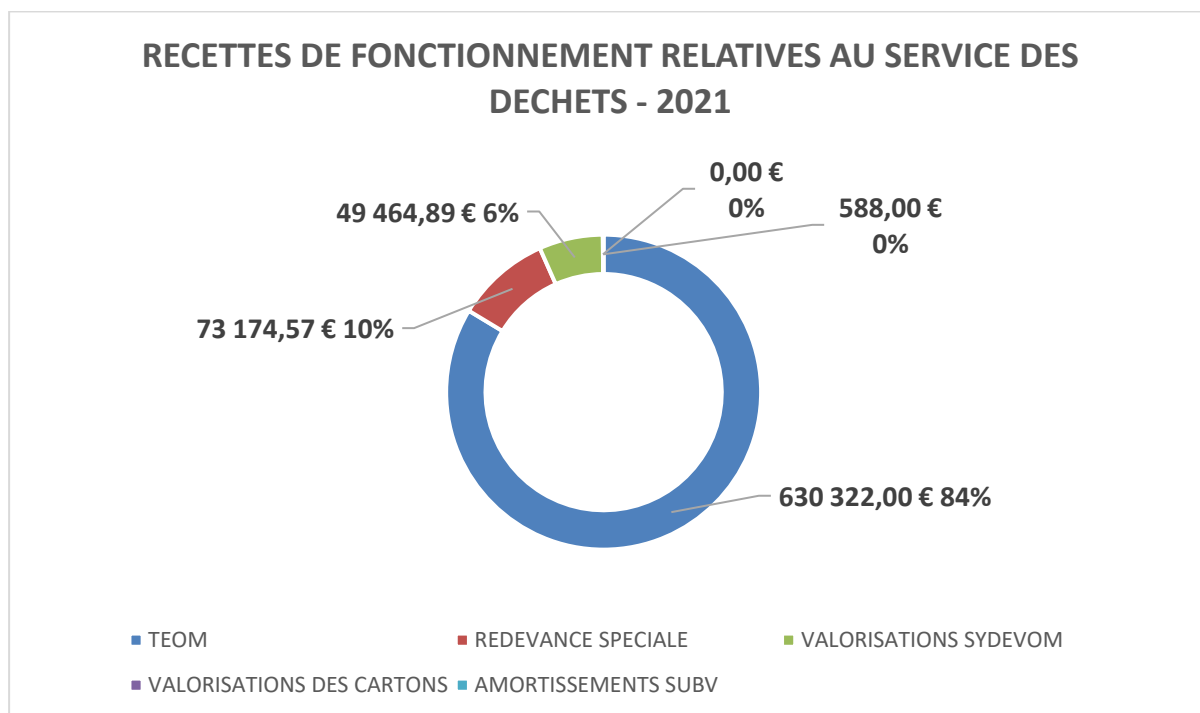
Suite à **cet effondrement des prix de rachat matière** (au niveau mondial), la CCJLVD ne perçoit donc plus de **refacturation pour la valorisation du carton** (2 201,76 € en 2019). Le prix forfaitaire à la tonne (HT) pour 2021 est donc de 0 €.

Toutefois, en passant par le SYDEVOM, la CCJLVD pouvait percevoir des financements de CITEO. En 2020, le SYDEVOM avait précisé qu'il serait difficile de calculer le montant prévisionnel pour 2021 tant les paramètres sont nombreux. À titre indicatif, sur le liquidatif CITEO 2018, le carton brun était soutenu à hauteur de 50 € la tonne.

Ainsi, par **DCC n°77/2020 du 10 décembre 2020**, la CCJLVD a décidé d'intégrer le tri, le conditionnement et la valorisation des cartons bruns dans le marché du tri des cartons du SYDEVOM auquel elle adhère déjà.

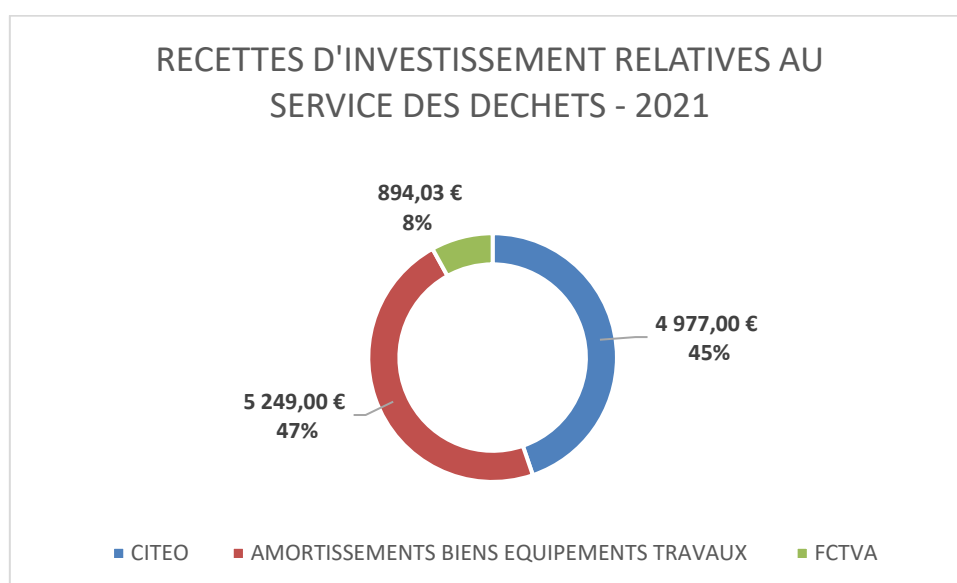
En 2021, la CCJLVD n'a pas perçu de reversements CITEO pour les cartons. Ces derniers seront perçus en 2022.

❖ REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



❖ REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT RELATIVES AU SERVICE DES DECHETS - 2021	
CITEO	4 977,00 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	5 249,00 €
FCTVA	894,03 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 120,03 €



En 2021, le montant des amortissements est de **5 249,00 €** (4 877,00 € en 2020) :

AMORTISSEMENTS BIENS 2021				
	Année d'acquisition	Montant (€ TTC)	Durée d'amortissement	Échéance annuelle
000 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2017	2017	7 160,70 €	15	477,00 €
248 - AMÉNAGEMENT CVSD EN 2018	2018	808,44 €	30	26,00 €
249 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2018	2018	2 047,50 €	15	136,00 €
2181-118-2019-1 - ACHAT DES COLONNES EMBALLAGES EN 2019	2019	63 576,00 €	15	4 238,00 €
000 - ACHAT CHALET SALIGNAC 2019 RAR	2019	948,00 €	15	63,00 €
000 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2020	2020	2 989,80 €	15	199,00 €
000 - ACHAT CHALET BEVONS 2020	2020	1 656,00 €	15	110,00 €
TOTAL				5 249,00 €

4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

❖ BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA CCJLVD

- **INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE** : La collecte mais surtout le traitement des déchets des professionnels ayant un impact financier pour la CCJLVD (car au final ce sont les ménages qui financent l'élimination des déchets non ménagers des entreprises), la CCJLVD a décidé d'instaurer **la redevance spéciale pour les producteurs à compter du 1^{er} janvier 2021** :
 - dès lors que le litrage hebdomadaire présenté est supérieur ou égal à 2500 L.
 - pour les établissements scolaires ayant une production de déchets supérieure ou égale à 1000 L par semaine, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas assujettis à la TEOM

En 2021, la CCJLVD a donc préparé les éléments pour la facturation (notamment calculer le coût au litre en fonction du CA 2020) et **facturer les professionnels retenus**.

- **CHALET DE BEVONS** : Un **chalet pour le recyclage des cartons** a été installé sur la commune de **Bevons** en décembre 2020. Ce dernier a permis en 2021 à la population de la vallée du Jabron de déposer leurs cartons, en vue d'être recyclés. Un **second chalet à cartons** a aussi été ajouté en début d'année 2021 à **Châteauneuf Val Saint Donat**.
- **PLPDMA** : Conscient des enjeux environnementaux et financiers induits par une importante production de déchets, la CCJLVD œuvre depuis plusieurs années en faveur de la réduction des quantités produites. En 2021 (par DCC N°27/2021 du 27 Mai 2021 et DCC n°53/2021 du 23 Septembre 2021), elle a décidé de mettre en œuvre son **Programmes Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et de confier cette mission au SYDEVOM (groupement de commande composé de 3 EPCI). Ce document permettra de regrouper un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire.
- **ÉTUDE BIODÉCHETS** : La CCJLVD doit généraliser le tri à la source des déchets organiques pour que, d'ici 2024 chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles (collecte séparée, compostage de proximité,...). La CCJLVD a donc décidé de procéder, via le SYDEVOM, à la **réalisation d'un diagnostic du territoire et de l'existant**. Cette étude a débuté fin 2021.

- **LE CONTRAT D'OBJECTIF** : En 2021, la CCJLVD a finalisé sa **stratégie** en matière de prévention et gestion des déchets avec des objectifs à atteindre matérialisés dans le cadre d'un **contrat d'objectif avec la Région**. Les actions retenues sont les suivantes :
 - **AXE 1 : ÉLABORER UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN COHÉRENCE AVEC LA PLANIFICATION RÉGIONALE ET VISANT PROGRESSIVEMENT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PRIORITAIRES**
 - ACTION.1 ÉLABORER UN PLPDMA EN PARTENARIAT AVEC LE SYDEVOM
 - ACTION.2 RÉALISER UNE CARACTÉRISATION DES OMR
 - ACTION.3 INSTAURER LE PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTONS
 - ACTION.4 METTRE EN PLACE LA METHODE COMPTACOÛT® AU SEIN DE LA CCJLVD
 - ACTION.5 METTRE FIN À LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS SITUÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ AINSI QUE LES AUTRES PROFESSIONNELS PRODUISANT PLUS DE 2500 L HEBDOMADAIRE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCJLVD
 - ACTION.6 METTRE EN ŒUVRE CONCRETEMENT LA REDEVANCE SPECIALE
 - ACTION.7 ELABORER UNE STRATEGIE DE GESTION DES BIODÉCHETS EN PARTENARIAT AVEC LE SYDEVOM
 - ACTION.8 MODERNISER LE PARC DE COLONNES ACTUELLES ET DÉPLOYER DE NOUVELLES COLONNES AÉRIENNES
 - ACTION.9 POURSUIVRE LA SENSIBILISATION DES USAGERS AU TRI DES EMBALLAGES EN PARTENARIAT AVEC LE SYDEVOM
 - **AXE 2 : PLANIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LEUR PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE RÉPONDANT À L'AXE 1.**
 - ACTION.10 REFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN SITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES BIODÉCHETS
 - **AXE 3 : ADHÉRER AU MINIMUM À UN DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX RÉGIONAUX DE PRÉVENTION RÉGIONAUX : COMPOST PLUS, REMED ZÉRO DÉCHETS PLASTIQUES EN MÉDITERRANÉE, RÉSEAU DES RESSOURCERIES, RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE....**
 - ACTION.11 ADHÉRER AU RÉSEAU REGALIM PACA
 - **AXE 4 : ADHÉRER À LA CHARTE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE RÉGIONALE.**
 - ACTION.12 ENGAGEMENT DANS LA CHARTE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE RÉGIONALE
- **LE PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTONS** : Par DCC N°28/2021 du 27 Mai 2021, la CCJLVD a décidé d'acter le **passage à la collecte en colonnes pour les OMR et pour les cartons à compter du 1^{er} janvier 2023**. Elle a ainsi demandé au SYDEVOM d'assurer la collecte en colonnes pour les OMR et pour les cartons à compter du 1^{er} janvier 2023.

2. PROGRAMMATION POUR 2022

En **2022**, la CCJLVD poursuivra ses actions de collecte et traitement des déchets. Elle travaillera notamment sur les points suivants :

- **LE PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTONS :**

Pour rappel, en **2018**, la CCJLVD a décidé de travailler sur une **opération d'optimisation de la gestion des déchets**. Elle a ainsi établi une feuille de route qui définit les orientations stratégiques et les actions concrètes à mener afin de **réduire les quantités de déchets OMR** et **développer le tri sélectif**. Ces dernières reposent sur 3 principaux objectifs : atteindre les objectifs nationaux et régionaux réglementaires en matière de déchets ; maîtriser les coûts ; et assurer la qualité du service.

La CCJLVD devra s'organiser pour : **réceptionner les colonnes** (OMR, emballages, verre, papier et cartons) et les stocker en attendant leur installation ; **mettre en place les colonnes** (OMR, emballages, verre, papier et cartons) sur les emplacements PAV (anciens et nouveaux) ; **enlever les conteneurs OMR et chalets à cartons**. La collecte en colonne pour les OMR et le carton pourra ensuite débiter.

À NOTER : Le SYDEVOM a indiqué qu'il serait mieux d'effectuer l'installation des colonnes en dehors de la période estivale.

La CCJLVD devra aussi organiser des **réunions publiques**. Pour que les administrés comprennent l'intérêt de la démarche. Le SYDEVOM a d'ores et déjà fait savoir qu'il pourra accompagner, techniquement et sur le plan de la communication, la CCJLVD.

À NOTER : pour réussir pleinement, ce type de projet doit bénéficier d'un portage politique fort, relayé dans chaque commune par les élus. Des réunions à destination des élus des conseils municipaux (dans un premier temps) et des administrés (dans un second temps) seront donc organisées.

- **LA GESTION DES BIODÉCHETS :** D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets devra être généralisé. La CCJLVD devra donc choisir une méthode de collecte et de valorisation de ces derniers (collecte séparée des biodéchets, gestion de proximité,...). Une **étude en partenariat avec le SYDEVOM** devrait prochainement être réalisée. Une **campagne de caractérisation des OMR** sera aussi menée dans ce cadre.
- **PLPDMA :** Le bureau d'études retenu présentera courant 2022 la restitution du diagnostic territorial mené. Cette restitution sera présentée devant la **commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (CCES) de la CCJLVD. Des échanges thématiques seront aussi organisés entre les différentes parties prenantes (élus, associations, représentants de commerces, agents, membres de la CCES,...). Ensuite, une personne du SYDEVOM procédera à la rédaction du PLPDMA (proposition d'actions, chiffrage des moyens humains et matériels, objectifs, proposition d'indicateurs de suivi, mais aussi animation des réunions de concertation).

CONCLUSION

L'année 2021 constituait la cinquième année d'exercice à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes en 2017.

À l'image des autres collectivités, cette année fut un peu exceptionnelle pour la CCJLVD car elle a été marquée par la **crise sanitaire de la COVID 19**. Il a en effet fallu s'organiser pour assurer la bonne continuité des services de collecte et de traitement des déchets durant les confinements (échanges fréquents avec les prestataires et le SYDEVOM), régulièrement rappeler les consignes de tri afin de limiter la propagation du virus. La pandémie de coronavirus a aussi produit des effets indésirables sur le secteur des déchets de manière générale (des masques, gants et flacons de gel hydroalcoolique jetés dans la nature, explosion des protections sanitaires à usage unique, retour du tout-jetable et du suremballage dans l'alimentaire,...). **Il faut donc aujourd'hui que la CCJLVD soit très attentive afin que cela ne rende pas inutiles les efforts des dernières années.**

Au niveau financier, le **résultat** de l'exercice 2021 (hors reports des exercices précédents) s'élève à **92 603,84 € en section de fonctionnement** (649 227,35 € de dépenses de fonctionnement et 741 831,19 € de recettes de fonctionnement) et **4 586,99 € en section d'investissement** (6 533,04 € dépenses de d'investissement et 11 120,03 € recettes de d'investissement). En **fonctionnement**, le montant des **dépenses** a diminué par rapport à l'année précédente (**- 14 898,77€**). Le montant des **recettes** a lui connu une hausse (**+68 335,16 €**). En **investissement**, le montant des dépenses a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (**+ 553,44 €**). Le montant des **recettes** a lui aussi connu une hausse (**+2386,03 €**).

Entre 2020 et 2021, la CCJLVD observe une hausse globale de 8,26% des recyclables (avec une hausse des « **emballages** » (+14.04%) et du « **verre** » (+15.91%) et une baisse des « **papiers** » (-8,90%). Cette augmentation devrait normalement s'accompagner d'une baisse des OMR. Toutefois, dans le détail, ces chiffres ne suivent pas la bonne tendance. En effet, **en matière de collecte et traitement**, en 2021, la CCJLVD a constaté une légère **hausse** de la production **d'ordures ménagères résiduelles** sur son territoire (passant de 1446,85 tonnes à 1 464,85 tonnes soit une hausse de 1.24%).

Malgré les efforts menés par le SYDEVOM et la CCJLVD, il reste encore sans aucun doute de nombreux déchets valorisables dans les OMR.

En effet, sur la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 (OMR-Emballage-Papiers-Verre), 19% des déchets des ménages sont jetés dans les colonnes de tri (qui sont ensuite emmenés au centre de valorisation) et 81% sont jetés dans la poubelle noire (qui sont ensuite emmenés au centre d'enfouissement). Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, de nombreux déchets, jetés dans la poubelle noire, pourraient sans aucun doute être jetés dans les colonnes de tri pour y être recyclés. Une campagne de caractérisation des OMR doit être faite en 2022 en partenariat avec le SYDEVOM. En attendant, il est aujourd'hui important de tout faire pour inverser la **tendance**.

Par ailleurs, le **service public des déchets** de la CCJLVD **coûte déjà très cher** du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (OMR et recyclables). La **hausse de la TGAP** et la **limitation des capacités de stockage** des centres d'enfouissement **augmenteront inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers** et **entraînera** donc certainement une **hausse des impôts locaux**. Celle-ci sera particulièrement difficile à comprendre pour les contribuables, qui verront leur TEOM augmenter alors qu'il leur est demandé de faire de plus en plus d'efforts pour trier leurs déchets. **Il est donc aujourd'hui urgent d'agir pour réduire de façon drastique les déchets.**

En 2022, la CCJLVD doit donc **poursuivre son opération d'optimisation de la gestion des déchets, mettre en œuvre les actions inscrites dans son contrat d'objectifs et élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).**

En effet, la CCJLVD **déploie depuis 2018 une stratégie en matière de déchets** (passage à la collecte en colonnes, mise en œuvre de la Redevance spéciale, fin de la collecte pour les professionnels, réflexion sur la gestion des biodéchets...), **dont les finalités concourent entièrement à celles du contrat d'objectifs**. En 2021, la CCJLVD a matérialisé ce contrat d'objectif et compte en 2022 élaborer, en partenariat avec le SYDEVOM, son PLPDMA.

Ces différentes actions permettront ensuite à la CCJLVD de sensibiliser les habitants et les usagers, de réduire les quantités de déchets résiduels et de développer le tri sélectif afin d'augmenter la part de déchets recyclables. Elles contribueront ainsi à une **meilleure maîtrise du coût de la gestion des déchets.**